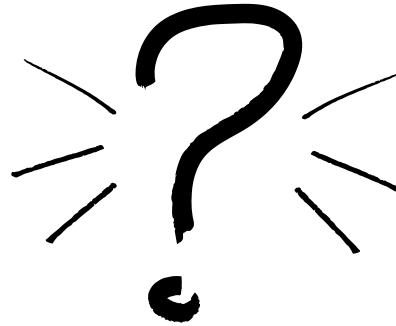




**VOUS
SOUHAITEZ
DEVENIR
CANDIDAT?**

Surfez sur www.lacsc.be/elections-sociales
et remplissez le formulaire de candidature en ligne.

Nous vous contacterons le plus
rapidement possible.



**VOUS AVEZ
D'AUTRES
QUESTIONS?**

**Y a-t-il un syndicat dans votre
organisation?**

Si oui, adressez-vous au délégué CSC présent.

Il n'y a pas encore de délégué CSC?

Consultez le site lacsc.be/elections-sociales
ou envoyez un mail à electionssociales@acv-csc.be.



**PARTAGEZ VOS
IDÉES
AILLEURS
QU'À LA
MAISON**

**Vous avez déjà les idées.
Présentez-vous
comme candidat sur
lacsc.be/elections-sociales**



ÉLECTIONS SOCIALES

13-26 MAI 2024

Nous parlons tous de notre travail – à la maison, avec nos amis, mais aussi avec nos collègues. Il nous arrive de nous plaindre: de congés mal organisés, de vêtements de travail dépassés, du manque de possibilités de travailler à domicile... En en discutant, de nouvelles idées peuvent aussi fuser, comme avoir des douches au travail, un jour supplémentaire de télétravail, des repas chauds, plus de temps pour la formation, un nouvel abri à vélos...

VOUS AVEZ DES IDÉES POUR AMÉLIORER VOTRE TRAVAIL?

Alors nous sommes à votre recherche.

LE SYNDICAT

Dans toute organisation de 50 travailleurs ou plus, des élections sociales auront lieu du 13 au 26 mai 2024 pour désigner le comité de prévention et de protection au travail. À partir de 100 travailleurs, un conseil d'entreprise sera également élu. Vous pourrez alors voter pour les personnes qui vous représenteront dans l'organisation pour les quatre années à venir.

Comment faire la différence sur mon lieu de travail?

Vous écoutez les questions et les plaintes de vos collègues, et vous les défendez auprès de la direction. Mais vous faites aussi plus que ça: vous vous battez pour un lieu de travail plus sûr, de meilleures conditions de travail, moins de stress, et un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En suis-je capable?

Nous n'en doutons pas. Un grand sens de la justice, une oreille attentive, une envie d'apprendre et du bon sens suffisent amplement. De plus, chaque candidat CSC peut compter sur la formation et le soutien de la CSC.

Que dira mon patron?

Si vous êtes candidat aux élections sociales, vous bénéficiez d'une protection juridique contre le licenciement. Vous pouvez

donc défendre librement vos collègues. Bon à savoir: la protection des candidats débute entre le 14 et le 27 janvier, en fonction du jour des élections dans votre organisation, et court jusqu'aux prochaines élections sociales, même si vous n'êtes pas élu.

Aurai-je vraiment le temps de m'en occuper?

Bien sûr, le travail de délégué nécessite un peu de temps, mais la plupart des réunions et des formations se déroulent pendant les heures de travail.

Qu'est-ce qu'un syndicat?

Un syndicat est une organisation qui unit les travailleurs. Nous sommes la CSC, le plus grand syndicat de Belgique avec 1,5 million de membres. Plus il y a de membres, plus nous pouvons changer les choses. C'est d'ailleurs ce que nous faisons dans les entreprises, dans les établissements de soins de santé, et dans les écoles. Dans beaucoup d'organisations, le syndicat est déjà présent, mais ce n'est malheureusement pas le cas partout. Dans les deux cas, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes. En effet, tous les quatre ans, de nouveaux représentants syndicaux sont élus dans le cadre des élections sociales.